

Jusqu'à 25% de gain sur 1 an

Les meilleurs placements sur 3 et 10 ans



→ Trophées 2009
des meilleurs
Sicav et Fonds

→ 85 banques
et assureurs
passés au crible

ASSURANCE VIE :
Votre assureur est-il solide ?

T 01355 - 152 S - F: 4,00 €



Éditorial

Le grand parti des épargnants
par Robert Monteux 5

Votre patrimoine

7 bonnes nouvelles pour votre
argent, par Bernard Yquem 7

■ Patrimoine & famille**Patrimoine d'une famille**

Le Revenu conseille
ses lecteurs: « Profiter de la vie
et de mon argent » 10

Les rendez-vous du Revenu 73

Les chiffres clés de l'épargne 83

■ Votre banque et vous

Actualités Médiateur de l'AMF :
les épargnants demandent
des comptes 16

Enquête Tous les détails
sur la voiture par abonnement 18

Notre avis Livret + (Fortuneo),
Tousassurés (Meilleurtaux.com),
Pay2you (Crédit Mutuel Arkéa) 20

■ Prévoyance & Assurance vie

Actualités Assurance vie non
payée au décès du souscripteur :
nouvelle polémique sur les
contrats perdus 22

Enquête Votre compagnie
d'assurance vie est-elle solide ? 24

Notre avis Assurance tous
portables (LCL), Kidéo
(Mutuelles UMC), Épargne
solidaire Generali (Generali) 28

■ Immobilier

Actualités Logements neufs :
reprise des achats au premier
trimestre 30

Enquête Acheter un logement
neuf pour le louer : quand le fisc
fait des cadeaux ! 32

■ Fiscalité

Actualités Régime de l'auto-
entrepreneur : 150 000 inscrits
depuis le début de l'année 38

DOSSIER**P. 41****Jusqu'à 25% de gain sur 1 an**

Les meilleurs placements sur 3 et 10 ans

→ Trophées 2009
des meilleurs
Sicav et Fonds

→ 85 banques
et assureurs
passés au crible

- > Les meilleurs placements sur 3 et 5 ans p. 41
- > 85 sociétés de gestion à la loupe
Récapitulatif des Trophées 2009
des meilleurs Sicav et fonds p. 42
- > La méthodologie du Revenu p. 44
- > Les fiches des sociétés de gestion
de AAZ Finances à UBS
Avec nos sélections de Sicav et de fonds pp. 46-73

**P. 32**

**Acheter un logement
pour le louer : quand
le fisc fait des cadeaux !**

P. 18

**Tous les détails sur la
voiture par abonnement.**



Zoom sur... Comment favoriser
un petit-enfant sans payer
d'impôt 39

■ Bourse & Sicav

GUIDE SICAV 2009
85 sociétés de gestion
à la loupe P. 41

Votre portefeuille Bourse

- Le rebond des actions est confirmé
- Notre sélection de valeurs 76

Votre portefeuille de Sicav

- Trois nouveaux fonds à souscrire
- Notre sélection de fonds 78

Fonds à formule Des risques
très variables 80

**Retrouvez la cote des Sicav et FCP
sur lerevenu.com** 82

■ Placements plaisir**Marché de l'art**

Enchères sur Internet : des
Internauts mieux protégés 74

Votre cave

Notre sélection 75

POUR NOUS JOINDRE

- **Notre service des abonnements :**
03 44 62 43 92
sans interruption du lundi
au vendredi de 9 h à 18 h.
- **Nos coordonnées :** Le Revenu,
"service lecteurs", 1 bis, avenue
de la République, 75011 Paris.
Tél. : 01 49 29 30 00.
- **Services conseillés à nos lecteurs.**
Par téléphone : 08 92 68 19 98
(accès libre), ou 08 92 68 93 93
(avec code d'accès abonnés)
en direct avec la rédaction
le vendredi de 9 h 30 à 12 h 30.
Depuis l'étranger :
00 33 89 26 68 19 98.
- Par Minitel : 3615 LEREVENU,
rubrique n° 8
"Nos experts vous répondent".
- Par Internet : www.lerevenu.com,
rubrique "Contactez-nous".



Résidences services

Une nouvelle réduction d'impôt

Bien que de taille, l'avantage fiscal créé dans la loi de finances rectificative pour 2009 est passé inaperçu. Désormais, les particuliers qui investissent dans une résidence avec services pour étudiants, touristes, hommes d'affaires ou personnes âgées bénéficient d'une réduction d'impôt alignée sur celle du Scellier (p. 32), égale à 25 % de l'investissement, dans la limite de 300 000 euros. Une bonne nouvelle à nuancer. Certes, ces produits de défiscalisation bénéficient de garanties de loyers. Bien sûr, il existe, dans certaines régions, de réels besoins, notamment en établissements pour personnes âgées. Mais le diable se cache dans les détails du contrat qui vous lie à l'exploitant. Avant de signer, renseignez-vous sur le paiement des loyers (par mois, ou semestre) et leur indexation (il y a parfois un plafond, par exemple 2 % par an). Regardez aussi qui paie quoi en cas de travaux et renseignez-vous sur la solidité de l'exploitant. Surtout, votre bien se revendra difficilement.

Logements neufs

Reprise des achats au premier trimestre

Christian Rolloy, PDG de Promogim, principal promoteur constructeur indépendant français exulte : « Nous n'avons jamais lancé autant d'opérations immobilières que cette année. » Nexity, numéro un du secteur, lui, a enregistré au premier trimestre 2 980 réservations de logements neufs et lots de terrain à bâtir, soit près de 10 % de

plus qu'il y a un an. Cet arrêt de la baisse pour les uns, ou cette reprise pour les autres s'explique en partie par la chute des prix – de 5 à 15 % selon les régions et les emplacements – et par la baisse des taux d'intérêt (lire ci-dessous) qui ont « resolvabilisé » une partie de la demande. Le doublement du prêt à taux zéro et la loi Scellier jouent aussi leur rôle. Chez Nexity, les ventes aux investisseurs ont été multipliées par six par rapport à la fin décembre. Autant d'éléments encourageants qui demandent à être confirmés au second trimestre. Les promoteurs s'attendent à vendre 80 000 logements (appartements et maisons) en 2009. C. F.

La baisse des prix de l'immobilier, la détente des taux d'intérêt et de nouvelles incitations fiscales sont autant de facteurs qui expliquent la reprise des ventes dans le neuf au premier trimestre.

LES PRIX AU MÈTRE CARRÉ DANS LES VINGT PLUS GRANDES VILLES DE FRANCE			
Ville (dépt)	Prix du neuf	Ville (dépt)	Prix du neuf
Paris (75)	8 200 €	Rennes (35)	3 300 €
Marseille (13)	3 600 €	Reims (51)	3 250 €
Lyon (69)	3 900 €	Le Havre (76)	3 000 €
Toulouse (31)	3 200 €	St-Étienne (42)	2 500 €
Nice (06)	3 200 €	Toulon (83)	3 850 €
Nantes (44)	3 200 €	Grenoble (38)	3 200 €
Strasbourg (67)	3 400 €	Angers (49)	2 550 €
Montpellier (34)	3 300 €	Dijon (21)	3 000 €
Bordeaux (33)	3 300 €	Brest (29)	2 800 €
Lille (59)	3 300 €	Nîmes (30)	3 000 €

SOURCE : CRÉDIT FONCIER



Stéphane Imowicz, président de Ad Valorem, conseil en immobilier.

“En province, la décote sur les biens vendus occupés est de 14,4 %”

Acheter un logement occupé par un locataire coûte moins cher qu'acquérir un bien vide de tout occupant. L'écart de prix a tendance à se réduire, mais il reste significatif : en province, il est passé de 17,7 % en 2007 à 14,4 % en 2008 et, en Île-de-France, de 8 à 5,9 % en moyenne, selon une étude des notaires et de Ad Valorem. Pour un bien donné, la décote dépend du niveau du loyer, de l'âge du locataire et de la durée du bail restant à courir.

Emprunt Baisse des taux de 0,85 % en cinq mois

Enfin une bonne nouvelle : la détente des taux des crédits immobiliers entamée fin 2008 se poursuit. En avril, ils s'élevaient en moyenne à 4,3 %, contre 4,46 % en mars et 5,15 % en décembre dernier, selon l'Observatoire crédit logement-CSA. Pour un bon dossier, les taux varient de 3,8 à 3,95 % sur quinze ans, de 4 à 4,2 % sur vingt ans et de 4,3 à 4,9 % sur les durées d'emprunt de vingt-cinq à trente ans. Pour un prêt de 200 000 euros sur vingt ans à 4 %, la mensualité passe à 1 212 euros.

FRAIS POUR UNE TRANSACTION DE 100 000 €

Belgique	13,4 %
Espagne	7,6 %
France	7 %
Allemagne	4,4 %
Italie	3,5 %
Royaume-Uni	2 %
États-Unis	1,7 %

SOURCE : ANIL, HABITAT ACTUALITÉ

Frais de notaire

Ils sont plus élevés en France qu'en Italie

Hors frais d'agence, le coût des transactions immobilières en France (voir le tableau) est supérieur à celui observé dans la plupart des pays européens. Seuls nos voisins belges et espagnols paient plus cher. Ce facteur explique cependant difficilement la faible mobilité des propriétaires français (moins de 5 % changent de logements chaque année). D'une manière générale, la mobilité est bien supérieure en Amérique du Nord.



PHOTOS : DR

Acheter un Quand

LOI SCHELLIER
Économisez
jusqu'à
8 333 €
d'impôt par an

Vous connaissez la loi Robien qui permet de réduire vos impôts en investissant dans la pierre, découvrez la loi Scellier qui est encore plus attractive. À condition de suivre nos conseils...

Tous les promoteurs le confirment : les particuliers qui envisagent d'acheter un logement neuf pour le louer sont de retour dans les bureaux de vente. L'explication tient en trois mots : la loi Scellier ! Un nouveau dispositif qui permet de réduire vos impôts si vous investissez dans le neuf. Jusqu'à la fin 2009, vous avez le choix entre quatre régimes fiscaux : Robien recentré, Borloo neuf, Scellier et Scellier social. Lequel choisir ? Les prix ne sont-ils pas trop élevés pour revenir à la pierre ? Trouve-t-on des locataires dans la conjoncture actuelle ? Enquête du *Revenu*.

Faisons d'abord un point sur le contenu de la loi Scellier. Dès cette année, en achetant, dans certaines zones (lire l'encadré p. 36), un logement neuf ou en état futur d'achèvement pour le louer vide, vous pourrez obtenir une importante réduction d'impôt égale à 25 % du prix de revient du bien (prix d'achat et frais d'acquisition), ramené à 20 %, si vous n'achetez qu'en 2011 ou 2012.

Des conditions à remplir

La réduction est répartie, par part égale sur neuf ans (1/9^e par an), à compter, selon le cas, de la date d'achat du bien ou de sa livraison (achat sur plan). Si une année, la réduction dépasse le montant de votre impôt dû, le solde ne vous sera pas remboursé (ce n'est pas un crédit d'impôt), mais vous pourrez l'imputer sur l'impôt sur le revenu des six années suivantes. Le prix de revient est retenu jusqu'à 300 000 euros, soit une réduction d'impôt maximale sur neuf ans de 75 000 euros (8 333 euros par an). Vous ne pouvez en profiter que pour l'achat d'un logement par an.

En contrepartie, vous vous engagez à louer le logement nu à usage d'habitation principale d'un locataire pendant

logement neuf pour le louer le fisc fait des cadeaux !

neuf ans. Le locataire peut être votre enfant. Par ailleurs, vous devez respecter un plafond de loyer mensuel, hors charges, par mètre carré, qui varie selon la localisation du bien (encadré p. 36).

Le dispositif appelé Scellier social ou Scellier-Carrez ou Scellier intermédiaire offre deux atouts complémentaires :
- une déduction forfaitaire de 30 % sur vos loyers ;
- après neuf ans, une réduction d'impôt supplémentaire, égale à 2 % du prix de revient pendant trois ans, renouvelable une fois. Soit un taux de réduction de 37 % et 111 000 euros d'impôt en moins sur quinze ans.

Bien sûr, qui dit avantages supplémentaires, dit conditions à remplir : les revenus de votre locataire ne doivent pas dépasser certains plafonds (encadré p. 36), le locataire ne peut être ni votre ascendant ou descendant et les plafonds de loyers à respecter sont plus bas de 20 %. En outre, pour bénéficier de la réduction complémentaire de 2 %, vous vous engagez à poursuivre la location trois ans de plus.

Dans la pratique, on constate que seul le plafond de loyers plus bas représente une véritable contrainte. Donc, si le loyer de marché que vous pouvez pratiquer dans la ville où vous comptez investir n'exécède pas le plafond du Scellier social, ce dispositif l'emporte

sur le régime Scellier classique, comme le montre l'exemple ci-dessous. Si vous devez consentir une baisse de loyer pour prétendre au Scellier social, demandez à un professionnel de calculer si le gain d'impôt compense ce sacrifice.

Que penser des vendeurs de placements de défiscalisation qui affirment qu'il suffit de payer 2 500 euros d'impôt sur le revenu par an pour que l'un ou l'autre de ces régimes fiscaux soit attractif ? La réponse

du *Revenu* est simple : pour tirer le meilleur du Scellier, mieux vaut payer plus de 4 000 euros d'impôt. En dessous, vous aurez du mal à trouver un logement qui

optimise le montage sur le plan fiscal. En revanche, ce qui est certain, c'est que le Scellier est plus attractif, neuf fois sur dix, que le Robien-Borloo, comme l'illustre l'exemple chiffré ci-contre.

Vérifiez toutefois votre situation personnelle. Comme le souligne le gestionnaire de patrimoine Gilles Étienne, de Cyrus Conseil, le Robien est plus intéressant si les conditions suivantes sont réunies : le bien dépasse 300 000 euros, vous êtes taxé sur le revenu à 40 % (49,78 % avec les prélèvements sociaux nets de la CSG déductible) et vous avez des revenus fonciers imposés dans cette tranche. Si vous n'êtes imposé qu'à 30 %, l'in-

Pierre Nechelis, formateur à l'Union financière de France.

« Méfiez-vous des habiles vendeurs de défiscalisation. Vérifiez l'emplacement, le dynamisme du marché locatif et le potentiel de plus-values. »



UN EXEMPLE CHIFFRÉ DE CE QUE VOUS POUVEZ GAGNER

La situation

Un couple marié avec deux enfants à charge dispose de **86 000 euros de revenus professionnels** (leur revenu imposable de 77 400 euros se situe au début de la tranche marginale d'imposition à 30 % pour trois parts).

Il achète un appartement pour **258 750 euros** (250 000 euros + 3,5 % de frais de notaire et d'hypothèque) avec un apport de 50 000 euros (25 % du bien) et un crédit de 208 750 euros au taux fixe de 4,5 % (+ 0,3 % d'assurance) sur quinze ans.

Le loyer mensuel perçu est de **625 euros**, moins 10 % de frais de gestion (gestion locative 5 %, impayés 3 %, carence et vacance locative 2 %) et 400 euros de taxes foncières. Pas de revalorisation des loyers, des charges ni du logement.

Les résultats

Compte tenu de ces hypothèses (hors travaux), les simulations de l'Union financière de France montrent un gain fiscal (la différence entre le montant de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux avec ou sans l'opération) et un enrichissement de l'investisseur (différence entre ses recettes et ses dépenses) sur quinze ans trois fois plus élevés pour le régime Scellier, avec **près de 60 000 euros**, contre 20 000 euros pour le dispositif Robien.

En régime Scellier social, l'écart se creuse davantage, avec **100 000 euros de gain** pour le Scellier social, contre 20 000 euros pour le Borloo.

Conclusion : les nouveaux dispositifs Scellier et Scellier social sont de loin les plus attractifs.

PHOTOS : DR. SITTLENECA



vestissement doit excéder 370 000 euros. L'expert ajoute que si vous bénéficiez du bouclier fiscal ou si vous investissez en zone C (non éligible au dispositif Scellier), c'est l'amortissement Robien qui l'emporte toujours.

Les précautions à prendre

En vérité, acheter un logement neuf en 2009 pour le louer comporte de multiples risques : difficulté de trouver un locataire dans certaines zones, moins-values possibles

à la revente, surtout avant dix ans. Pour les limiter, vérifiez l'emplacement du logement avec soin : accès aux écoles, commerces, etc. Enquêtez sur la demande locative pour le type de bien considéré dans le secteur qui vous intéresse.

Enfin, réclamez un deuxième avis sur les simulations que l'on vous remet auprès de votre notaire, d'un banquier ou de l'Adil. Renseignez-vous sur le constructeur et, pourquoi pas, visiter des immeubles qu'il a réalisés dans le

Quel est le régime fiscal le mieux adapté à votre situation ?

	Robien recentré	Borloo neuf	NOUVEAUTÉS 2009	
			Scellier	Scellier social
Votre avantage fiscal	<p>Vous déduisez de votre revenu locatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vos frais et charges (intérêts d'emprunts...); • 50 % du prix de revient du logement sur 9 ans : 6 % par an pendant 7 ans et 4 % par an pendant 2 ans. 	<p>Vous déduisez de votre revenu locatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 30 % ; • vos frais et charges (intérêts d'emprunts...); • 65 % du prix de revient du logement sur 15 ans (50 % sur 9 ans) : 6 % sur 7 ans, 4 % sur 2 ans et 2,5 % sur 6 ans. 	<p>Vous ne déduisez de votre revenu locatif : que vos frais et charges (intérêts d'emprunts...).</p>	<p>Vous déduisez de votre revenu locatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 30 % ; • vos frais et charges (intérêts d'emprunts...).
	<p>Fort déficit foncier imputable sur vos autres revenus ou votre revenu global ⁽¹⁾.</p>	<p>Très fort déficit foncier imputable sur vos autres revenus ou votre revenu global ⁽¹⁾.</p>	<p>Faible déficit foncier imputable sur vos autres revenus ou votre revenu global ⁽¹⁾⁽²⁾.</p>	<p>Déficit foncier modéré imputable sur vos autres revenus ou votre revenu global ⁽¹⁾⁽²⁾.</p>
	Pas de réduction d'impôt.		<p>Réduction d'impôt : 25 % du prix de revient du logement retenu jusqu'à 300 000 € (soit 75 000 € maximum) sur 9 ans. (1/9^e par an).</p>	<p>Réduction d'impôt : 25 % du prix de revient du logement retenu jusqu'à 300 000 € (soit 75 000 € maxi) sur 9 ans (1/9^e par an). Prorogeable de 3 ans, (soit 31 % et 93 000 € maxi), ou 6 ans (soit 37 % et 111 000 € maximum).</p>
	Si la réduction excède l'impôt dû, elle est reportable jusqu'à la sixième année suivante.			
Quel dispositif est fait pour vous	Votre investissement dépasse 300 000 €, vous êtes fortement taxés sur le revenu à 40 % (ou plus de 370 000 € et 30 %) et vous avez des revenus fonciers imposés. Impératif si vous bénéficiez du bouclier fiscal ou si vous investissez dans la zone C.		Dans la majorité des cas, la réduction d'impôt est plus intéressante que l'amortissement Robien/Borloo (voir toutefois ci-contre). Un seul achat possible par an (pour ces deux dispositifs).	
Localisation	Toutes zones ⁽³⁾ (voir p. 36).		Zones A, B1 et B2 (zone C exclue) (voir p. 36).	
Engagement locatif minimal ⁽⁴⁾	Pendant 9 ans.	De 9 à 15 ans.	Pendant 9 ans.	De 9 à 15 ans.
Locataire ascendant ou descendant	S'il n'appartient pas à votre foyer fiscal.	Non.	S'il n'appartient pas à votre foyer fiscal.	Non.
Plafond de loyer (p. 36)	Variable selon la zone.	Variable selon la zone (20 % plus faible qu'en Robien recentré).	Variable selon la zone (égal au Robien recentré).	Variable selon la zone (égal au Borloo neuf).
Revenus du locataire (p. 36)	Pas de plafond.	Plafond variable selon la zone.	Pas de plafond.	Plafond variable selon la zone.
Jusqu'à quand acheter ?	Jusqu'au 31 décembre 2009.		Jusqu'au 31 décembre 2012 Réduction d'impôt ramenée à 20 % pour un achat à partir de 2011 (26 % ou 32 % en cas de prorogation en Scellier social).	

(1) Déficit imputable sur vos autres revenus fonciers, à défaut sur votre revenu global à hauteur de 10 700 € par an (au-delà, il est reportable sur les revenus fonciers pendant 10 ans). Le déficit imputable génère une économie d'impôt. (2) Le revenu foncier (qui apparaît après quelques années) est soumis à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux. (3) Sauf C, si le permis a été déposé à partir du 4 mai 2009. (4) Location nue à usage d'habitation principale (dans les 12 mois de l'achat du bien ou son achèvement).

passé. Claudy Giroz, présidente de l'Association de défense des investisseurs et mandataires (Adim) met en garde : « Certaines résidences de standing sur plan, une fois achevées, ne rivalisent même pas avec une HLM. » Enfin, faites-vous assister d'un expert à la livraison.

Requalification fiscale

Notez que si vous achetez un logement, dont le permis de construire a été déposé après la parution d'un décret à venir (au plus tard, le 31 décembre 2009), l'avantage fiscal ne vous sera accordé que si votre logement respecte la réglementation thermique en vigueur à la date de dépôt du permis. Si vous déléguez la gestion, privilégiez les réseaux de gérants nationaux. Rappel : si la location ne démarre pas dans les douze mois qui suivent l'achat du bien ou son achèvement, vous perdez l'avantage fiscal. Ne vous lancez pas si l'investissement absorbe toute votre capacité d'épargne et si vous ne pouvez faire face à l'emprunt sans le loyer. Bref, prudence, prudence...

Nelly Crosa

Les limites de loyers et de salaires à respecter

Les communes ont été classées en quatre zones A, B1, B2 et C. Le dispositif Scellier n'est pas autorisé en zone C. Attention, une ville éligible ne vous garantit pas de trouver un locataire. Pour savoir dans quelle zone se trouve la commune où vous comptez investir en Scellier, consultez le site legifrance.gouv.fr. Cliquez sur "rechercher un JO", tapez la date "3 mai 2009", puis choisissez "Arrêté du ministère du Logement du

29 avril". Attention, ce classement ne s'applique qu'aux achats réalisés à partir du 4 mai 2009. Pour un investissement entre le 1^{er} janvier et le 3 mai, c'est l'ancien classement qui s'applique (JO du 11 août 2006, arrêté du 10 sur *Legifrance*). Si vous comptez investir en Robien ou en Borloo et si la demande de permis a été déposée avant le 4 mai 2009, l'ancien classement s'applique. Sinon, c'est le nouveau et la zone C est exclue.

Nouveaux plafonds annuels pour les baux conclus ou reconduits en 2009

Plafonds de loyer mensuel par mètre carré hors charges	Lieu de location (1)			
	Zone A	Zone B1	Zone B2	Zone C
Robien recentré	21,65 €	15,05 €	12,31 €	9,02 €
Scellier	21,65 €	15,05 €	12,31 €	non autorisé
Borloo neuf	17,32 €	12,04 €	9,85 €	7,22 €
Scellier social	17,32 €	12,04 €	9,85 €	non autorisé

Plafond de revenus annuels du locataire (2)	Lieu de location (1)			
	Borloo neuf et Scellier social Zone A	Zone B1	Zone B2	Borloo neuf Zone C
Célibataire	43 753 €	32 499 €	29 791 €	29 590 €
Couple	65 389 €	47 725 €	43 749 €	39 771 €
Célibataire ou couple avec 1 enfant	78 602 €	57 135 €	52 374 €	47 612 €
Célibataire ou couple avec 2 enfants	94 153 €	69 146 €	63 384 €	57 622 €
Célibataire ou couple avec 3 enfants	111 459 €	81 156 €	74 394 €	67 630 €

(1) Selon les agglomérations : A : Paris, petite couronne et deuxième limite jusqu'aux limites de l'agglomération parisienne, Côte d'Azur (bande littorale Hyères-Menton) et Genevois français ; B1 : agglomérations de plus de 250 000 habitants, grande couronne autour de Paris, quelques agglomérations chères (Annecy, Bayonne, Chambéry, Cluses, La Rochelle, Saint-Malo), pourtour de la Côte d'Azur et départements d'outre-mer, Corse et îles ; B2 : autres agglomérations de plus de 50 000 habitants, autres zones frontalières ou littorales chères et la limite de l'Île-de-France ; C : reste du territoire.
 (2) Pour un bail conclu en 2009, revenu fiscal de référence 2007.

COMMUNIQUÉ

Les contrats-vie multisupports permettent de choisir entre plusieurs orientations en fonction des objectifs de chacun. Chaque mois, grâce à cette rubrique, vous pourrez suivre les informations* données par de grands établissements sur les performances des profils types de leurs contrats-vie multisupports (sécurité, équilibre, dynamique) proposés aux souscripteurs.

* Les performances passées constituent une information et ne préjugent pas de l'évolution future.

POUR EN SAVOIR PLUS
 Les sociétés ci-dessus mettent spécialement à la disposition des lecteurs du *Revenu* leur service conseil

Assurance Vie Multisupport Les établissements vous informent

PROFILS ET ORIENTATIONS DES MULTISUPPORTS



Contact : Service Relations Clientèle
 Tél. : 05 49 17 67 67

WINALTO

	Perf. nettes* cumulées 2007/2008	Perf. nettes* du 31/12/08 au 15/05/09
COVÉA FINANCE Profil Prudent (1)	+ 1,91 %	+ 0,68 %
COVÉA FINANCE Profil Équilibre (2)	- 14,31 %	+ 3,33 %
COVÉA FINANCE Profil Dynamique (3)	- 27,85 %	+ 4,60 %

Depuis le 8 décembre 2008, les fonds ont changé de nom :
 (1) Covéa Finance Profil Prudent remplace OPTIMAAF Sérénité
 (2) Covéa Finance Profil Équilibre remplace OPTIMAAF Harmonie
 (3) Covéa Finance Profil Dynamique remplace OPTIMAAF Vitalité



Contact : Service Relations Clients
 Tél. : 0 825 33 32 31 (0,15 €/min TTC)
 Compagnie d'assurance vie du Groupe Société Générale

SÉQUOIA

	Perf. nettes* cumulées 2007/2008	Perf. nettes* du 31/12/08 au 14/05/09
Darwin Diversifié 0-20	+ 0,24 %	- 1,70 %
Darwin Diversifié 40-60	- 20,08 %	- 1,88 %
Darwin Diversifié 80-100	- 37,72 %	- 3,20 %

Au total, 80 supports sont proposés dans Séquoia. * Hors CSG et CRDS

- **SÉCURITÉ** Dominante obligations et monétaires
- **ÉQUILIBRE** Dominante obligations diversifiées
- **DYNAMIQUE** Majorité en actions avec stimulation actions